

Objet : Halle Olympique – Restaurant de la Halle Olympique - Menus spéciaux pour l'OGCA Section Patinage – Samedi 6 et dimanche 7 avril 2019 – Samedi 13 et dimanche 14 avril 2019

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu la décision n° 2017-130 du 22 juin 2017 portant acte constitutif d'une régie de recettes et d'avances auprès du Restaurant de la Halle Olympique,

Considérant la nécessité de mettre en place des menus spéciaux pour l'OGCA le samedi 6 avril, le dimanche 7 avril, le samedi 13 avril et le dimanche 14 avril 2019,

Décide

Article 1 : Il est mis en place des menus spéciaux pour l'OGCA le samedi 6 avril, le dimanche 7 avril, le samedi 13 avril et le dimanche 14 avril 2019.

Le prix de chaque repas est fixé à 10,01 € TTC.
Chaque repas est facturé individuellement.

Article 2 : Mme la Directrice des Services, M. le Directeur de la Halle Olympique, Mmes et MM. les Régisseurs de Recettes du Restaurant de la Halle Olympique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 21 mars 2019
Le Président
Franck LOMBARD

